APRAGAZ
Our stamp, your safety

BELAC
084 - INSP
17020

Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél :+32 2/264.03.60 - Fax : +32 2/268.89.58 Email : info@apragaz.com

Rapport n° : JLD061682026

Délégué(es) : DELCORPS Jean-Louis

LA PEB srl Avenue des Combattants 131 1470 BOUSVAL info@lapeb.be	Référence(s) : Stoefs 18523P654	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : Bruxelles Le : 23/09/2026

Identification de l'installation

Client :	Stoefs	
Adresse :	Boulevard Charlemagne 45	
	1000 Bruxelles	Tél n°: 0471/92 99 44

Type d'installation : Anciennes inst. élect. dom. (8.2.1.)

Type de visite

Vente (8.4.2.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Appartement Description : Appartement 3 étage (F3)	
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) :	Puissance nominale :
Onduleurs :	Nombre(s) :	Type :
	N° série(s) :	Puissance AC max :
Batterie domestique :	Organisme Agréé :	Date :
	Rapport de contrôle : N°	
	Possibilité fonctionnement en ilotage :	
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :	
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :	

Distributeur d'électricité : Sibelga	Code EAN : Non communiqué		
Compteur : Marque & Type : Cobemet STN14	N° série : 5918022		
Tension : 3 X 400 V + N	AC ☑	DC ☐	Intensité max (A) : 20
Type d'électrode : Piquet	Résistance de dispersion Ra : 28,1 ohm		

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☑	Plan de position ☑	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Ok			
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent		
Type de câble d'alimentation : Type : VOB	Section L : 4 mm² + N : 4 mm² + PE : 16 mm²		
Protection générale : Marque & type : SK S201-L Surintensité : 20 A Courant court-circuit : 200 A Pouvoir de coupure : 10 kA			
Sectionneur général : Type : VFC 32A	Nombre de pôles : 4	Ithe Courant thermique nominal : 32 A	
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 2	N° de circuits terminaux : 7	

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☑	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☐	
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés		
40	3000	0,3	Différentiel 300mA		
Continuité connexions PE : Ok				Bouton test : Ok	
Injection courant défaut : Ok				Protection contre le contact indirect : Insuffisante	

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé	☑	Métallique(cl1)	☐	Plastique (cl2)	☑	Ouvert	☐						
	Paroi arrière non hygroscopique	☐												
Lignes	Fils	☑	Câble	☑	En tube	☑	Apparent	☑	Encastré	☑	Enterrés	☐		
	Extérieur	☐	Autre	☐										
Appareils	Éclairage	☑	Prise de courant	☑	Avec terre	☑	Sans terre	☑						
	Matériel (poste) fixe	☑	Matériel mobile	☐										
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b)	☑	Enveloppes (4.2.2.1.c)	☐										
Protection contre le contact direct :	Insuffisante		État du matériel fixe et mobile :	Nok										

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100	☐	Kyoritsu 3243	☐	Metrel 61557	☐	Mxtra	☐	Autre	☐
Connexions démontées :	/								
Résistance d'isolement :	Ri	/	Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm)				Ri :	Nok	
Mesures non exécutées aux circuits :	Sur tous		Mesures trop faible du type de circuit :	/					

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).

3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.

8.4.2.2. : Par l'absence des plans électriques, la liste des infractions reste incomplète.

4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilté doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.

3.1.3.3. : La tension norminale doit être clairement indiquées de façon durable sur chaque tableau.

3.1.3.3. : Le repérage des circuits/départs sont à mettre et/ou à compléter.

5.1.6.2. : Un conducteur isolé vert ou/et jaune est utilisé comme conducteur actif.

5.3.5.2. : Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation ne sont pas fixes.

8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Remarques et/ou notes

Le demandeur nous a informé que l'application de la sous-section 6.5.8.1.3 est d'application.

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Le précédent rapport n'est pas présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

L'inspection visuelle se limite aux zones facilement visibles et accessibles. Les zones dissimulées telles que les faux plafonds, les murs creux, les puits, etc., sont exclues de notre inspection.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 1 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD061682026

Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	4	32	CFV	Sectionneur	/	/	VOB	4	Protection général
1	/	4	40/0,3	Schneider	RCCB	22,5kA²s 3000	A	VOB	4	Différentiel 300mA
2	/	2	20	ABB/Vynckier	EPC32	3000	3	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
2	/	2	10	ABB/Vynckier	EPC32	3000	3	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	16	Vynckier	EPC32	3000	3	VOB	2,5	Eclairages / Prises?

Pouvoir de coupure : 3000 ☑ 1500 ☐ autre ☐

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 7 Nombre de circuits dédié : 0

In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Ok Section des conducteurs de protection suffisante : Ok